



En direct avec le Conseil Communautaire du 29 septembre 2016

Premier conseil présidé par Jean Patrick Courtois, une course de vitesse

Un conseil communautaire qui se termine à 20h15, c'est un record ! Bravo l'artiste !

Personne n'a envie de vivre des conseils communautaires qui s'éternisent et finissent tard dans la nuit. Les salariés de la CAMVAL qui nous accompagnent et certains élus travaillent tôt le lendemain matin. De là à transformer le conseil en une sorte de 100m nage libre, il y a une marge.

Nous même savons ne pas abuser du temps. Sur 18 rapports nous ne sommes intervenus que sur 6 lorsque cela nous paraissait indispensable. Les électeurs nous ont élus pour cela.

Reconnaissons que les prises de paroles et les interventions ne sont pas restreintes par le président, mais aux questions que nous posons, pas ou peu de réponses !

Quant au vote, le président a dû s'entraîner pour prononcer en une fraction de seconde la sentence suivante : « Qui est contre, qui s'abstient ? Personne. Rapport adopté ».

Au rapport 7 certains d'entre nous n'ont pas eu le temps de lever la main !

Et pourtant le débat aurait été essentiel sur certains rapports.

Notamment au rapport 8 relatif au financement de la petite enfance. Cela fait des années que l'on demande la révision du calcul des participations communales. Ce calcul avait été critiqué par la Chambre régionale des Comptes de Bourgogne dans un rapport du 10 juillet 2013.

Le bureau permanent a sorti dans l'urgence une proposition qui n'a pas été évoquée ni à la commission « Petite enfance » du 6 septembre 2016, ni à la commission finance du 13 septembre. Il a été remis sur table au conseil des maires du 22 septembre alors qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour diffusé 2 jours avant.

Cette profonde réforme du calcul qui était appliqué depuis 2011 méritait des échanges et des débats sur des modifications. C'est dans cet esprit que D. Jobard a fait une intervention détaillée (voir ci-dessous).

On assiste en quelque sorte à un "dénier de démocratie" : pas de discussion en commission, pas de réponse aux questions, à peine le temps d'exprimer un vote.

Ceci dit le président aurait tort de se priver, le conseil communautaire le suit fidèlement même dans ses pratiques les plus expéditives douteuses.

Rappelons la souplesse des délégués au conseil communautaire qui leur permet de suivre le président dans un virage à 180° pris en six mois :

- ➔ 7 avril 2016 : Vote du budget. Notre groupe propose un amendement modifiant le financement de la petite enfance avec des effets comparables à ce que propose le nouveau président le 29 septembre. Claude Patard, président de l'époque explique qu'il n'y a pas lieu de changer le financement de la petite enfance avant la fusion avec Mâconnais Beaujolais prévue au 1er janvier 2017. Notre amendement reçoit l'accord de 14 délégués, il est rejeté par 48 délégués
- ➔ 29 septembre 2016 : Le nouveau président propose un financement qui va dans le sens de notre amendement d'avril sans garantir la même stabilité de la participation des communes. Nous essayons d'obtenir une amélioration mais nous ne sommes suivis que par 10 délégués. 53 délégués suivent sans discuter cette volte face. Bravo pour cette souplesse.

● **Nos principales prises de position:**

Rapport 7 - Travaux de sécurisation des accès aux déchetteries et mise en place d'un contrôle d'accès automatisé des entrées

Intervention de Eve Comtet Sorabella : Je suis d'accord pour la sécurisation de l'accès routier à Charnay mais je suis inquiète par les contrôles d'accès des déchetteries qui risquent d'entraîner des dépôts sauvages.

Maurice Plassard : La commission finances du 13/9 a émis l'avis suivant :

Avis favorable pour l'accès déchetterie Charnay / Avis réservé pour le contrôle et la limitation des accès.

Nous souhaitons que ces 2 projets soient financièrement séparés alors qu'une enveloppe globale de 600 K€ est présentée.

Pour le contrôle et la limitation des accès, je souhaite qu'une analyse de type « Coût/service attendu » (combien cela coûte / qu'est-ce que cela rapporte en terme de services ou d'économies) de même que les coûts de fonctionnement futurs ne semblent pas estimés. Une solution beaucoup moins coûteuse et plus souple basée sur des consignes claires et précises, appliquées de manière rigoureuse par le personnel des déchetteries n'est-elle pas envisageable ? **Réponse de Roger Moreau** : Il y aura de l'information. Le coût du matériel pour le contrôle d'accès s'élève à 110 000€

Rapport 8 - Révision des attributions de compensation des communes membres liées au transfert de la compétence

Intervention de Dominique Jobard

Nous attendons ce rapport depuis plusieurs années, depuis le rapport de la chambre des comptes du 10 juillet 2013 et depuis l'envol de la part très importante et totalement imprévisible que peut représenter le coût de la petite enfance dans les budgets de nos communes.

Nous avons proposé un amendement chiffré et financé lors du conseil communautaire du 7 avril 2016 baissant la contribution des communes de 330 000€.

Nous devrions donc être satisfaits mais ce rapport nous pose plusieurs problèmes.

Sur la forme :

Il faut noter que ce rapport n'a pas fait l'objet d'une présentations aux 2 commissions concernées (petite enfance et finances) et a été présenté au Conseil des Maires sans être inscrit à l'ordre du jour.

Je rappelle que les critiques de la chambre régionale des comptes portaient sur l'ensemble des mécanismes d'indexation :

- Évolution de la population prise en compte
- Évolution du coût horaire retenu
- Évolution de la consommation d'heures

La proposition répond aux 2 premiers éléments mais pas au 3ème.

Sur les chiffres indiqués :

Le rapport est basé sur des dépenses totales (directes + indirectes) pour la « petite enfance » de 6 587 000 €.

Ce chiffre ne figure pas dans le Compte Administratif 2015 qui indiquait pour la fonction 64 « Crèches et garderies » des dépenses de 5 231 000 €.

On nous explique que c'est dû à l'imputation de charges indirectes évaluées selon une méthode non communiquée. Ces charges indirectes correspondent à une part des charges de structure de la CAMVAL.

Est-il acceptable que la contribution des communes au titre de la petite enfance couvre une partie du coût de la structure à un niveau très important : 614 K€ au CA 2015 et encore 606 K€ au BP 2016 ? Je ne le pense pas.

Sur la proposition en elle-même :

La simulation effectuée sur la base des éléments indiqués dans la proposition met en évidence une diminution significative de la charge imposée aux communes. Cette diminution touche proportionnellement plus les communes utilisant peu d'heures (de fait souvent les plus petites). Cela va dans le sens que nous souhaitons et allégera d'autant nos budgets communaux.

La méthode utilisée d'indexer cette contribution aux heures consommées continue d'être antinomique avec la stabilité des contributions des communes d'une année sur l'autre et à une indispensable solidarité au sein de notre communauté. Nous pouvons constater que le nombre d'heures consommées par habitant est très divers selon les communes (de moins de 1heure par habitant et par an pour certains à plus de 12 h pour d'autres).

La compétence « Petite enfance » étant transférée à la communauté, il serait cohérent de transférer aussi la charge et de ne pas la laisser impacter nos budgets communaux (c'est à dire la part des impôts locaux de la responsabilité de la commune).

Nous ne voterons pas contre ce rapport qui est un début de réponse à nos attentes mais nous ne pas prendrons pas part à ce vote sur la base des éléments que je viens d'exposer, mettant en évidence

- des prélèvements injustifiés sur nos budgets communaux,
- le refus caractérisé d'élaborer une solution dans les cadre d'une réflexion collective dans les instances de la CAMVAL (Commissions, conseil des maires)
- la non prise en compte de l'intégralité des remarques de la chambre régionale des comptes.

Réponse de M Jugnet et JP Courtois : On commence à répondre même si ce n'est pas totalement. Les participations des communes baissent de 30 à 70%. C'est une première marche.

Résultat du vote : 8 Ne prennent pas part au vote et 2 Abstentions.

Rapport 9 - Détermination du nom, du siège et des compétences de la future Communauté d'Agglo

Le nom proposé est **Mâconnais-Beaujolais Agglomération**. **Accord à l'unanimité**

Intervention de Maurice Plassard : La fusion devrait être l'opportunité d'un débat sur de nouvelles compétences.

Rapport 10 - Subvention INOBYZ 2016

Ch Robin Présente le rapport qui propose d'accorder une subvention de 10000€ sur un budget de 30000€ à Inobyz, les 20000€ restant seront apportés par des mécènes. Cette association basée à la Cité de l'Entreprise a pour objet d'accompagner les startups et sociétés innovantes.

Intervention de Maurice Plassard : La commission Finance a émis un avis réservé dans l'attente d'informations complémentaires. Seule une partie a été donnée.

Intervention de Eve Comtet Sorabella : Tout semble très bien mais qui sont des mécènes qui apportent 20000€?

Réponse de Christine Robin : La commission finance a émis des réserves mais la commission économie a donné un accord unanime.

Les mécènes sont des patrons qui donnent de leur temps et de l'argent pour aider d'autres entreprises et conforter le développement d'une filière numérique sur notre territoire.

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire : **Jeudi 15 décembre 2016 à 18h30**

Salle du Pavillon – Rue de l'Héritan – Mâcon

Les séances sont publiques

La CAMVAL regroupe 26 communes [*] et 65.000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 63 membres.

Pour les communes de plus de 1000 habitants ces conseillers ont été fléchés sur les bulletins de vote lors de l'élection des 23 et 30 mars 2014.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller communautaire est le maire de la commune.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussières, Charbonnières, Charnay, Chevagny lès Chevières, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, Laizé, La Roche Vineuse, La Salle, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Vergisson, Verzé